

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

\*\*\*\*\*

Séance du 18 septembre 2023  
Délibération n° 2023/39

Le dix-huit septembre deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, en séance ordinaire

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 8	<b>Présents :</b> SOUSSIN Jean-Michel, NICOLAS Emmanuel, TRAIN Francis, RUAUD Natacha, SANTOLINI Benoît, JAUNAS Florent, PROUST Nicolas, GIMONNEAU Linda, DUPONT Anny-Claude, MELLIER Dominique, HURTAUD Christa, OURIQUES DES OLIVEIRA Magnolia, GUILLOT Annie  <b>Absents :</b> DROUET Ludovic (excusé - pouvoir SOUSSIN Jean-Michel), DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick (excusé - pouvoir HURTAUD Christa)
--	---

<b>Secrétaire de séance :</b> DUPONT Anny-Claude	<b>Séance ouverte à :</b> 20h30
<b>Auteur de l'acte :</b> SOUSSIN Jean-Michel	<b>Télétransmission en Préfecture le :</b> 21 SEP. 2023
<b>Convocation envoyée le :</b> 12 septembre 2023	<b>AR Préfecture :</b> 017-211701743-20230918-2023_39-DE
<b>Affichage de la convocation le :</b> 12 septembre 2023	<b>Date de publication sur le site internet :</b> 25 septembre 2023

\*\*\*\*\*

**Objet : Appel aux dons suite aux séismes en Charente-Maritime**

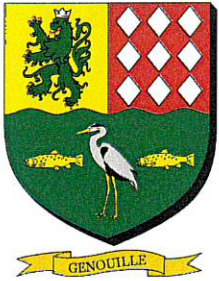
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que de nombreuses communes ont été touchées par les tremblements de terre survenus les 16 et 17 juin 2023 en Charente-Maritime et plus particulièrement les communes de La Laigne et Cramchaban.

Il informe le conseil municipal que l'Association des Maires de Charente-Maritime lance un appel aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux communes sinistrées. A cet effet, un compte a été ouvert par l'Association Départementale des Maires afin de recueillir les dons des collectivités et des particuliers.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'apporter notre soutien financier.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- TIENT A EXPRIMER son entière solidarité aux sinistrés des communes touchées par les tremblements de terre des 16 et 17 juin 2023
- DECIDE de verser une aide d'un montant de 200 € à l'Association des Maires de la Charente-Maritime, sur le compte destiné à recevoir les dons des communes et des particuliers, qui veulent aider les communes sinistrées.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

\*\*\*\*\*

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois an susdits.  
Pour copie conforme :

Le Maire,  
Jean-Michel SOUSSIN



La secrétaire de séance,  
Anny-Claude DUPONT

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.